

NEOLIFE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

NEOLIFE

11 chemin des Anciennes Vignes
Bâtiment Sendaï
69140 Champagne-au-Mont-d'Or

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NEOLIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables – Règles générales » de l'annexe des comptes annuels, qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation est retenu pour l'établissement des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 24 avril 2023

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux comptes



Jean-François Bourrin


Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 472 981	1 414 293	58 687	148 984
Frais de recherche et de développement	3 306 022	2 461 129	844 893	572 174
Concessions, brevets et droits assimilés	3 773 175	1 166 374	2 606 801	133
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	50 579	36 627	13 952	20 657
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	528 126	396 050	132 076	129 222
Autres immobilisations corporelles	173 175	65 450	107 725	104 787
Immob. en cours / Avances & acomptes	14 880		14 880	64 469
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	154 459		154 459	258 085
Autres immobilisations financières	57 215		57 215	82 215
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 530 612	5 539 923	3 990 688	4 280 727
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	915 841	58 744	857 098	919 720
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 631 222	31 891	1 599 331	881 348
Fournisseurs débiteurs	116 642		116 642	98 475
Personnel	25 757		25 757	8 300
Etat, Impôts sur les bénéfices	87 983		87 983	64 163
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	41 694		41 694	95 348
Autres créances	72 750		72 750	61 628
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	4 253		4 253	1 979
Disponibilités	1 360 731		1 360 731	1 828 573
Charges constatées d'avance	185 213		185 213	116 100
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 442 087	90 635	4 351 451	4 075 635
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 382		2 382	4 936
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION	2 382		2 382	4 936
TOTAL ACTIF	13 975 080	5 630 558	8 344 522	8 361 297


Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	9 637 085	5 237 763
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 712 043	1 704 787
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	1 440 739	1 440 739
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 340 689	-4 036 641
Résultat de l'exercice	-3 624 832	-304 048
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		41 283
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 824 346	4 083 884
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		20 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		20 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	1 974 200	2 698 889
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 945	1 483
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 976 145	2 700 372
Emprunts et dettes financières diverses	42 250	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	75 734	253 763
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	687 348	838 366
<i>Personnel</i>	328 494	217 646
<i>Organismes sociaux</i>	198 866	104 924
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	101 835	7 714
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	32 881	19 116
Dettes fiscales et sociales	662 076	349 400
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 428
Autres dettes	76 622	114 085
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 520 175	4 257 414
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	8 344 522	8 361 297

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	13 043 396	10 540 883	2 502 513	23,74
Production vendue	279 578	184 014	95 564	51,93
Subventions d'exploitation	47 000		47 000	
Autres produits	224 551	346 667	-122 116	-35,23
Total	13 594 525	11 071 564	2 522 961	22,79
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	9 351 924	7 620 093	1 731 830	22,73
Variation de stock (m/ses)	39 472	-358 346	397 818	-111,02
Achats de m.p & aut.approv.	188 407	164 703	23 704	14,39
Autres achats & charges externes	2 188 372	1 443 012	745 360	51,65
Total	11 768 174	8 869 462	2 898 712	32,68
MARGE SUR M/SES & MAT	1 826 351	2 202 102	-375 751	-17,06
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	46 674	43 535	3 139	7,21
Salaires et Traitements	1 397 924	1 163 089	234 835	20,19
Charges sociales	559 982	406 746	153 236	37,67
Amortissements et provisions	562 583	646 186	-83 603	-12,94
Autres charges	289 349	221 023	68 327	30,91
Total	2 856 513	2 480 578	375 935	15,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 030 162	-278 476	-751 686	269,93
Produits financiers	441 192	10 891	430 302	NS
Charges financières	55 941	45 658	10 282	22,52
Résultat financier	385 252	-34 767	420 019	NS
RESULTAT COURANT	-644 910	-313 243	-331 667	105,88
Produits exceptionnels	41 283	30 732	10 551	34,33
Charges exceptionnelles	3 058 883	85 699	2 973 184	NS
Résultat exceptionnel	-3 017 600	-54 967	-2 962 633	NS
Impôts sur les bénéfices	-37 679	-64 163	26 484	-41,28
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 624 832	-304 048	-3 320 784	NS

Tableau des flux de trésorerie

Libellé	31/12/2022
Résultat d'exploitation NEOLIFE	(1 030 162)
Résultat d'exploitation NEOCO	44 710
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations NEOLIFE	451 585
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations NEOCO	28 672
Charges d'exploitation non décaissées et liées à l'émission d'obligations convertibles	110 000
Variation du BFR lié à l'activité de NEOLIFE et NEOCO (provisions incluses) :	
<i>Variation des stocks</i>	62 623
<i>Variation des créances clients</i>	(672 260)
<i>Variation des autres créances</i>	32 511
<i>Variation des dettes fournisseurs</i>	(177 015)
<i>Variation des autres dettes</i>	269 146
Frais financiers	(55 941)
Produits financiers	14 849
Crédit d'impôt recherche NEOLIFE	37 679
Crédit d'impôt recherche NEOCO	50 304
Charges exceptionnelles liées à l'activité	(27 540)
Produits exceptionnels liés à l'activité	0
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)	(860 840)
Acquisitions d'immobilisations NEOLIFE	(241 061)
Acquisitions d'immobilisations NEOCO	(122 851)
Remboursement dépôts de garantie	25 000
Remboursement prêt	103 626
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(235 286)
Avance remboursable BPI France	42 250
Remboursements d'emprunts	(724 689)
Emission d'obligations convertibles / Augmentation de capital	1 307 000
Réductions de capital	0
Variation nette des concours bancaires	0
FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	624 561
Variation de change sur la trésorerie (IV)	
VARIATION DE FLUX DE TRESORERIE (I + II + III + IV)	(471 565)
Trésorerie : ouverture	1 834 603
<i>Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass./ Chg méthode / Juste valeur / Corrections</i>	
Trésorerie : clôture	1 363 038

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA NEOLIFE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 8 344 522 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 3 624 832 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2023 par le Directoire et approuvés par le Conseil de Surveillance.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société NEOLIFE SA, a été retenue par le Directoire du fait :

- Du niveau de trésorerie au 31 décembre 2022 ;
- Du budget 2023 et des prévisions de trésorerie associées.

Pour rappel, le financement du développement de la Société s'est effectué principalement par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et par endettement bancaires et / ou obligataires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Frais de développement : 5 ans
- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Brevets et marques : 20 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : 3 à 10 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans
- * Mali technique de fusion : 12 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif lorsque les conditions d'activation précisées à l'article 212.3 alinéa 2 du règlement 2014-03 relatif au PCG sont remplies.

Frais de constitution, d'augmentation de capital et d'introduction en bourse

Les frais, honoraires, commissions engagés dans le cadre de la constitution de la société, des mouvements intervenus sur le capital social et de son introduction en bourse sont inscrits à l'actif.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Par décision en date du 29 novembre 2022, la société NEOLIFE a décidé la dissolution par transmission universelle de patrimoine de sa filiale détenue à 100% la société NEOCO. Cette opération a donné lieu à la comptabilisation d'un mali technique résultant de l'écart constaté entre l'actif net comptable de la société NEOCO, et la valeur nette comptable de cette participation dans les comptes de la société NEOLIFE au 30 décembre 2022. Ce mali de fusion s'analyse comme un mali dit technique dans la mesure où une plus-value latente sur les brevets est estimée en date de la TUP à près de 1,2 M€, soit bien au-dessus du mali constaté de 488 641,73 euros. Le mali technique est comptabilisé à l'actif du bilan dans un sous-compte des brevets et amorti sur la durée d'amortissement restante des brevets détenus par NEOCO à la date de TUP, soit 12 ans.

Autres éléments significatifs

Opérations sur le capital social de NEOLIFE SA

Suivant décision du Directoire en date du 30 décembre 2022, il a été décidé et constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 2.990.060 euros, par voie d'émission de 29.900.600 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, émises au pair et libérées par compensation de créances.

Suivant décisions du Directoire en date du 10 janvier 2023, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital d'un montant nominal de 1.260.000 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 12.600.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de la conversion de 162 obligations convertibles échangeables en actions nouvelles, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 1.260.000 euros ;
- augmentation de capital d'un montant nominal de 48.076,9 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,104 euro, de 480.769 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de la conversion de 10 obligations convertibles échangeables en actions nouvelles, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 50.000 euros ;
- augmentation de capital d'un montant nominal de 100.000 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 1.000.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de la conversion de 20 obligations convertibles échangeables en actions nouvelles, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 100.000 euros ;
- augmentation de capital d'un montant nominal de 1.111 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 11.110 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 55.550 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 6.110,50 euros ;
- augmentation de capital d'un montant nominal de 14 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 140 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 700 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 77 euros ;
- augmentation de capital d'un montant nominal de 60 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,10 euro, de 600 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 3 000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 330 euros.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2022 est fixé à 9.637.084,90 € et il est divisé 96.370.849 actions, entièrement souscrites et libérées et toutes de même catégorie.

Faits caractéristiques

Mise en place d'un contrat de financement d'un montant nominal maximum de 2 M€

La Société a conclu le 1er juillet 2022 un contrat de financement avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (l'« Investisseur »).

Cette ligne de financement flexible sur 18 mois, par émission de 400 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes d'une valeur nominale de 5.000 € chacune (les « OCEANE »), se décomposait en 8 tranches d'un montant nominal maximum de 250.000 €, correspondant à l'émission d'un nombre maximum de 50 OCEANE chacune.

Au 31 décembre 2022, la Société a tiré 6 tranches de 250.000 euros : 3 tranches à l'initiative de la Société et 3 tranches suite à la demande de l'Investisseur. Cela représente 300 OCEANE émises, soit 1.500.000 euros tirés.

En parallèle, la Société avait émis à la signature du contrat de financement, 20 OCEANE à titre de paiement de la commission d'engagement de l'Investisseur.

Au total, au 31 décembre 2022, la Société a émis 320 OCEANE pour un montant de financement reçu de 1.500.000 d'euros et le paiement d'une commission d'engagement pour un montant de 100.000 euros.

Toutes les OCEANE ont été converties à l'exception des OCEANE de la tranche 6 dont seulement 12 ont été converties.

Les 38 OCEANE restantes ont été remboursées par la Société le 22 décembre 2022.

La Société a encore la possibilité d'exercer 2 tranches de 250.000 euros, à sa demande exclusive. Pour autant, les plafonds autorisés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 mars 2022 étant atteint, la Société n'est actuellement plus en mesure d'utiliser ces 2 tranches restantes, dans la mesure où, elle ne dispose pas des résolutions suffisantes.

Mise en place d'un contrat de liquidité

La Société a conclu le 1er juillet 2022 un contrat de liquidité avec TSAF (Tradition Securities And Futures).

Ce contrat de liquidité a une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Lors de la mise en œuvre du contrat le 1er juillet 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 50 000,00 €

Au 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 69 000 actions ;
- 45 746,99 €

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	3 641 286	1 137 717		4 779 002
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 262	3 776 492		3 823 754
Immobilisations incorporelles	3 688 548	4 914 208		8 602 756
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	423 810	104 316		528 126
- Installations générales, agencements aménagements divers	85 190	21 514		106 705
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 771	11 699		66 470
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	2 776	14 880	2 776	14 880
- Avances et acomptes	61 693		61 693	
Immobilisations corporelles	628 241	152 409	64 469	716 181
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 326 343		3 326 343	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	340 300	1 462	130 088	211 674
Immobilisations financières	3 666 643	1 462	3 456 431	211 674
ACTIF IMMOBILISE	7 983 432	5 068 080	3 520 900	9 530 612

Les acquisitions comprennent les apports résultant de la TUP de Neoco dont le détail se trouve sur la page suivante.

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste		64 469		64 469
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	94 820	81 773	1 462	178 055
Apports	4 819 388	6 168		4 825 556
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 914 208	152 409	1 462	5 068 080
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		64 469	3 456 431	3 520 900
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		64 469	3 456 431	3 520 900

Les apports résultent de la fusion entre NEOLIFE et NEOCO, le montant s'élève à 4 819 K€ dont :

- Frais de recherche et développement 1 046 K€
- Brevets 3 284 K€
- Mali technique de fusion 489 K€

Les diminutions par virements de poste à poste des immobilisations financières s'élèvent à 3 456 K€ dont 3 326 K€ résultent de l'annulation des titres Neoco à la suite de la fusion.

Les virements de poste à poste des immobilisations corporelles concernent des immobilisations en cours au 31/12/2021 et activées en 2022.

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	58 687	20,00
Total	58 687	

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Frais de recherche et développement	3 306 022	5
Frais de recherche	3 306 022	

Dont 1 046 K€ apportés par Neoco lors de la fusion.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	2 920 128	955 295		3 875 422
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 472	1 176 528		1 203 000
Immobilisations incorporelles	2 946 600	2 131 823		5 078 423
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	294 588	101 462		396 050
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 229	14 339		18 569
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 945	15 936		46 882
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	329 762	131 738		461 501
ACTIF IMMOBILISE	3 276 362	2 263 561		5 539 923

Les augmentations comprennent les amortissements des biens apportés par NEOCO dans le cadre de la TUP pour les valeurs suivantes :

- 623 K€ d'amortissements NEOCO sur la Recherche & Développement
- 1 165 K€ d'amortissements NEOCO sur les concessions et brevets
- 3,32 K€ d'amortissements NEOCO concernant le matériel de bureau et informatique

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentatio des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	915 841	955 313		39 472
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	915 841	955 313		39 472
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 372 935 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	154 459	86 284	68 175
Autres	57 215		57 215
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 631 222	1 631 222	
Autres	344 826	344 826	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	185 213	124 265	60 948
Total	2 372 935	2 186 598	186 338
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	103 626		

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/prêts	1 462
Clients - factures à établir	20 000
Fournisseurs - rrr à obtenir	14 660
Personnel - produits à recevoir	15 957
Etat - produits à recevoir	3 003
Divers - produits à recevoir	24 000
Banque - intérêts courus à recevoir	95
Total	79 177

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 9 637 084,90 euro décomposé en 96 370 849 titres d'une valeur nominale de 0,10 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	52 377 630	0,10
Titres émis pendant l'exercice	43 993 219	0,10
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	96 370 849	0,10

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	41 283		41 283	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	41 283		41 283	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			41 283	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	20 000		20 000		
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	20 000		20 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			20 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

État des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 444 441 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 945	1 945		
- à plus de 1 an à l'origine	1 974 200	677 246	1 296 954	
Emprunts et dettes financières divers (*)	42 250	42 250		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	687 348	687 348		
Dettes fiscales et sociales	662 076	662 076		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	76 622	76 622		
Produits constatés d'avance				
Total	3 444 441	2 147 487	1 296 954	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	729 349			
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	124 696
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	5 249
Banque intérêts courus à payer	1 945
Dettes provis. pr congés à payer	70 531
Personnel - primes et indem à payer	253 192
Charges sociales s/congés à payer	30 978
Charges sociales à payer	16 892
Taxe d'apprentissage	1 107
Etat - autres charges à payer	7 715
Clients - rrr à accorder	65 192
Total	577 497

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
LOCATIONS	3 731		
ENTRETIEN ET MAINTENANCE	19 776		
ASSURANCES	33 054		
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	88 729		
DOCUMENTATION ET SEMINAIRES	2 537		
PUBLICITE MARKETING	33 176		
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	1 448		
FRAIS BANCAIRES	79		
COTISATIONS	99		
REDEVANCES	2 584		
Total	185 213		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
Ventes de marchandises	13 043 396
Produits des activités annexes	279 578
TOTAL	13 322 975

Le chiffre d'affaires provient de la vente d'éléments de construction (principalement des bardages pour le revêtement mural et des lames de terrasse pour les revêtements de sols) produits à partir d'un matériau innovant. Leur reconnaissance en revenu est générée par la livraison des produits.

En outre, la Société comptabilise en chiffre d'affaires la vente de compound (matériau de base des produits) à ses sous-traitants plasturgistes en charge de la phase d'extrusion des profilés.

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant (**)	-644 910	-37 679	-607 231
+ Résultat exceptionnel	-3 017 600		-3 017 600
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-3 662 511	-37 679	-3 624 832
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 3 757 965 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	15 031 860
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	3 757 965
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

 **Autres informations****Evènements postérieurs à la clôture**

NEANT

Effectif

Effectif moyen du personnel : 19 personnes dont 1 apprenti (16 personnes en N-1).

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	4	
Total	19	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	17 479
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	17 479
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées selon les hypothèses suivantes :

L'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans, avec la prise en compte d'une augmentation annuelle des salaires de 3% constant. Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle, comprenant le taux d'inflation, s'élève à 3,77 %. La table de mortalité retenue est la table réglementaire TV 88/90 et le taux de charges sociales patronales retenu est de 50 % pour les cadres et de 40 % pour les employés et techniciens.

Cette méthode est conforme à la méthode préférentielle énoncée par le Règlement ANC 2020-01 sur les comptes consolidés.

Autres engagements :

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en mars 2019 pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt pour l'Innovation à hauteur de 30%,
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 50%,
- La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Sébastien MARIN-LAFLECHE.

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en février 2016 pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 40%,
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%.

 **Autres informations**

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en mars 2017 pour un montant nominal de 200 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 10 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour amorçage à hauteur de 40%,
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%,
- La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE et de Madame Florence MOULIN.

L'emprunt souscrit auprès de la banque Caisse d'Epargne en décembre 2018 pour un montant nominal de 200 000 euros est garanti par:

- Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 35 %,
- Une contre-garantie reçue de BPI France Régions à hauteur de 35 %.

L'emprunt souscrit auprès de la banque Crédit Agricole en juin 2020 pour un montant nominal de 300 000 euros est garanti par :

- Une contre-garantie reçue de BPI au titre du Fonds National de garantie renforcement de la trésorerie à hauteur de 50 %,

Les emprunts souscrits en 2020 auprès des banques Caisse d'Epargne, Société Générale et Crédit Agricole pour un montant nominal de 1 000 000 euros, 200 000 euros et 800 000 euros respectivement sont garantis par :

- Une contre-garantie de l'État français dite « PGE » à hauteur de 90%.